

Faculté des sciences économiques, sociales et politiques



SESP1222 Analyse des états financiers

[45h+45h exercices] 5.5 crédits

Ce cours n'est pas dispensé en 2005-2006

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Langue d'enseignement : français

Niveau : Premier cycle

Objectifs (en termes de compétences)

L'objectif est de fournir aux étudiants une compréhension approfondie des règles d'évaluation du droit comptable et de leur donner les outils d'analyse permettant d'émettre un diagnostic sur la santé financière d'une entreprise. Ce cours vise également à donner aux étudiants une introduction aux principes et méthodes de la consolidation.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

L'enseignement a pour but de former l'étudiant à tirer parti de l'information financière diffusée par les entreprises et les groupes d'entreprises. En d'autres termes, il s'agit de parvenir à jeter un regard analytique et critique sur l'image des entreprises telle qu'elle résulte de leurs comptes annuels et consolidés.

Résumé : Contenu et Méthodes

Contenu :

- Analyse des enregistrements comptables des opérations relatives aux capitaux propres ;
- Analyse des principales règles d'évaluation du droit comptable, le cas échéant dans leurs implications fiscales ;
- Principales méthodes d'analyse des états financiers : méthode des agrégats financiers, technique des ratios et tableaux de flux ;
- Principes de la consolidation et principales méthodes de consolidation.

L'enseignement comprend trois parties :

- une initiation à la consolidation des comptes, c'est-à-dire à la comptabilité des groupes de sociétés ;
- un exposé des règles d'évaluation du droit comptable, c'est-à-dire des modes de codification de réalités économiques en données comptables (en droit belge, avec une introduction aux normes comptables internationales)
- un développement des méthodes d'analyse des états financiers les plus usuelles : restructuration en masses économiques et financières, ratios, tableaux de flux.

Méthode :

L'enseignement comprend :

- vingt-et-une séances de deux heures de cours magistral
- six séances de deux heures d'exercices (commençant la troisième semaine de cours)
- des moyens d'apprentissage personnels (exercices supplémentaires, test).

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Pré-requis : un cours de comptabilité générale.

Evaluation : Philosophie générale : l'examen vise à évaluer la mesure dans laquelle l'objectif mentionné ci-dessus est atteint. Il ne s'agit donc pas de restituer des techniques exposées au cours ou utilisées aux séances d'exercices, mais de démontrer en quoi ces techniques ou leur utilisation permettent de formuler une parole intelligente sur la réalité des entreprises. - Matière : tout ce qui a été vu au cours et/ou aux séances d'exercices est susceptible de faire l'objet de questions d'application ou de réflexion.

Les syllabi constituent une aide à l'étude, mais ne sont pas comme tels matière d'examen. - Contenu de l'examen : en ce qui concerne les règles d'évaluation du droit comptable (environ 25% des points), il est généralement demandé de les appliquer ou de les situer dans leur contexte ; en ce qui concerne la consolidation (environ 25% des points), il est généralement demandé de résoudre un cas pratique ; en ce qui concerne les méthodes d'analyse financière (50% des points), il est généralement demandé de les appliquer à une entreprise particulière dont les comptes annuels sont fournis par l'examineur. - Matériel admis à l'examen : de quoi écrire, une machine à calculer aux quatre opérations élémentaires exclusivement (ou, en tout cas, sans capacité de stocker de l'information), carte d'étudiant. Les textes légaux et réglementaires nécessaires sont fournis par les examinateurs.

Support : Un syllabus pour chacune des trois parties du cours. Un cahier d'exercices. Matériel documentaire (voir syllabus documentaire du cours de Comptabilité générale et annexe au cahier d'exercices).

Encadrement : Yves de Rongé reçoit en général le vendredi de 16h15 à 18h15 au bureau A 207 à l'IAG (bâtiment Doyen) ; tel. 010/47 84 45 et Michel De Wolf reçoit aux heures indiquées sur la porte du bureau A 209 à l'IAG (bâtiment Doyen) ; tel. 010/47 47 58. Les assistants se tiennent régulièrement à la disposition des étudiants en leurs bureaux à l'IAG (deuxième étage du bâtiment Doyen)

Programmes proposant cette activité**ECGE12**

MULT2MS Master en communication multilingue, à finalité spécialisée en langues des affaires

Autres crédits de l'activité dans les programmes

IAG22M	Deuxième année de maîtrise en sciences de gestion (orientation "méthodes quantitatives de gestion")	Obligatoire
MULT21MS	Première année de master en communication multilingue, à finalité spécialisée en langues des affaires	(3.5 crédits)
MULT22MS	Deuxième année de master en communication multilingue, à finalité spécialisée en langues des affaires	(5.5 crédits)
MULT2MS	Master en communication multilingue, à finalité spécialisée en langues des affaires	(3.5 crédits)